

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 09
votants : 09

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion - Commune

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal pour l'année 2023.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



Résultats budgétaires de l'exercice

37700 - BOUGNON

Exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	479 442,88	475 410,42	954 853,30
Titres de recette émis (b)	120 597,80	253 813,84	374 411,64
Réductions de titres (c)		278,50	278,50
Recettes nettes (d = b - c)	120 597,80	253 535,34	374 133,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	479 442,00	475 410,00	954 852,00
Mandats émis (f)	88 391,51	242 691,86	331 083,37
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	88 391,51	242 691,86	331 083,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 206,29	10 843,48	43 049,77
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37700 - BOUGNON

Exercice

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	102 244,88		32 206,29		134 451,17
Fonctionnement	231 654,42		10 843,48		242 497,90
TOTAL I	333 899,30		43 049,77		376 949,07
II - Budgets des services à caractère administratif 37702-LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON					
Investissement			-18 224,80		-18 224,80
Fonctionnement					
Sous-Total			-18 224,80		-18 224,80
TOTAL II			-18 224,80		-18 224,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 37701-EAU BOUGNON					
Investissement	189 575,04		202 511,44		392 086,48

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 12

présents : 09

votants : 09

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Eau et Assainissement

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Eau-Assainissement pour l'année 2023.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



[Handwritten signature]

Résultats budgétaires de l'exercice

37701 - EAU BOUGNON

Exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	464 166,04	112 600,00	576 766,04
Titres de recette émis (b)	251 508,87	116 321,64	367 830,51
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	251 508,87	116 321,64	367 830,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	464 166,00	112 599,30	576 765,30
Mandats émis (f)	48 997,43	94 237,39	143 234,82
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	48 997,43	94 237,39	143 234,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	202 511,44	22 084,25	224 595,69
(h - d) Déficit			

37701 - EAU BOUGNON

Exercice

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU BOUGNON	189 575,04		202 511,44		392 086,48
Investissement	-2 601,30		22 084,25		19 482,95
Fonctionnement	186 973,74		224 595,69		411 569,43
Sous-Total	186 973,74		224 595,69		411 569,43
TOTAL III	186 973,74		224 595,69		411 569,43
TOTAL I + II + III	186 973,74		224 595,69		411 569,43

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 09
votants : 09

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Lot. Pellerotte 2 Bougnon

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Lot. Pellerotte 2 Bougnon pour l'année 2023.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



37702 - LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON

Exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 000,00	46 000,00	92 000,00
Titres de recette émis (b)		18 224,80	18 224,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		18 224,80	18 224,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 000,00	46 000,00	92 000,00
Mandats émis (f)	18 224,80	18 224,80	36 449,60
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	18 224,80	18 224,80	36 449,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	18 224,80		18 224,80

37702 - LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON Investissement Fonctionnement			-18 224,80		-18 224,80
Sous-Total			-18 224,80		-18 224,80
TOTAL II			-18 224,80		-18 224,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-18 224,80		-18 224,80

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 08
votants : 08

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif - Commune

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Communal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GROSJEAN Françoise, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 242 691,86 €

Recettes : 253 535,34 €

Résultat de l'exercice : 10 843,48 €Investissement

Dépenses : 88 391,51 €

Recettes : 120 597,80 €

Résultat de l'exercice : 32 206,29Restes à Réaliser de l'exercice 2023

Dépenses 140 000 €

Recettes

47 000 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Fonctionnement

Dépenses : 94 237,39

Recettes : 116 321,64

Excédent 2023	Déficit 2022	Excédent total
22 084,25	- 2601,30	19 482,95

Investissement

Dépenses : 48 997,43

Recettes : 251 508,87

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
202 511,44	189 575,04	392 086,48

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme ainsi qu'un acompte pour le schéma Directeur d'eau potable.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 25,24 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 2,74 %

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement en €

Dépenses : 242 691,86

Recettes : 253 535,34

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
10 843,48	231 654,42	242 497,90

Investissement en €

Dépenses : 88 391,51

Recettes : 120 597,80

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
32 206,29	102 244,88	134 451,17

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 140 000 €

Recettes 47 000 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 18,47 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 1,21 %

Le 19/03/2024

Application agreste Edesgatinex.com

ssement :

70_DE-070-217000790-20240308-2024_03_09+ penses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Porte coupe-feu chaufferie,
- Chauffage salle des fêtes,
- Travaux ONF,
- Plantation vergers,
- Travaux voirie rue de la Frôterie.

Recettes :

Nous avons encaissé :

- la taxe d'aménagement,
- les subventions SIED et DSIL correspondant à la Chaufferie,
- la subvention DREAL Bourgogne Franche-Comté, acompte correspondant 1 % paysage,
- la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté, correspondant à l'aire de covoiturage – dispositif ENVI,
- les subventions de l'ONAC et du Département correspondant à la réfection du Monuments aux Morts,
- le FCTVA de l'année 2022.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :**Fonctionnement****Dépenses : 18 224, 80****Recettes : 18 224,80**

Excédent 2023	2022	Excédent total
0	0	0

Investissement**Dépenses : 18 224.80****Recettes : 0**

Déficit 2023	2022	Déficit total
-18 224,80	0	- 18 224,80

Le compte administratif 2023 laisse apparaitre un déficit d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre). Les dépenses de fonctionnement correspondent aux factures de frais d'études. Les dépenses d'investissement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Le Maire,
D.HUGEDET



[Handwritten signature]

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2024

Application agréée F. legipolice.com

70_DE-070-217000780-20240308-2024_03_004

COMMUNE DE BOUGNON

Commune

CA 2023

COM

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES



Présenté par le Maire

A Bougnon, le 08/03/2024

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Bougnon, le 08/03/2024

le Conseil Municipal

ARNOULD Michael

BONNE Antoine

DEMANGE Marie-Line

DUSSY Marilyne

ETIENNE Françoise

GROSJEAN Françoise

MIGNOT Sophie

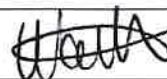
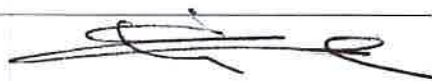
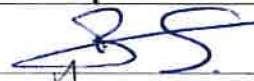
RENAUDIN Philippe

THOMAS Justine

VALOT Valérie

VICAIRE-BRISSON Isabelle

VON FELTEN Karl



Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 14/03/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/03/2024

A Bougnon, le 19/03/2024



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 08
votants : 08

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilynne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Eau Assainissement

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Eau-Assainissement, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GROSJEAN Françoise, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 94 237,39 € Recettes : 116 321,64 €

Résultat de l'exercice : 22 084,25 €

Investissement

Dépenses : 48 997,43 € Recettes : 251 508,87 €

Résultat de l'exercice : 202 511,44 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Fonctionnement

Dépenses : 94 237,39

Recettes : 116 321,64

Excédent 2023	Déficit 2022	Excédent total
22 084,25	- 2601,30	19 482,95

Investissement

Dépenses : 48 997,43

Recettes : 251 508,87

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
202 511,44	189 575,04	392 086,48

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme ainsi qu'un acompte pour le schéma Directeur d'eau potable.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 25,24 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 2,74 %

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement en €

Dépenses : 242 691.86

Recettes : 253 535.34

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
10 843.48	231 654,42	242 497,90

Investissement en €

Dépenses : 88 391.51

Recettes : 120 597.80

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
32 206.29	102 244,88	134 451,17

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 140 000 €

Recettes 47 000 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 18,47 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 1,21 %

Le 19/03/2024

Application agréée Eclair3plus.com

issement :

penses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Porte coupe-feu chaufferie,
- Chauffage salle des fêtes,
- Travaux ONF,
- Plantation vergers,
- Travaux voirie rue de la Frôterie.

Recettes :

Nous avons encaissé :

- la taxe d'aménagement,
- les subventions SIED et DSIL correspondant à la Chaufferie,
- la subvention DREAL Bourgogne Franche-Comté, acompte correspondant 1 % paysage,
- la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté, correspondant à l'aire de covoiturage – dispositif ENVI,
- les subventions de l'ONAC et du Département correspondant à la réfection du Monuments aux Morts,
- le FCTVA de l'année 2022.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :**Fonctionnement****Dépenses : 18 224,80****Recettes : 18 224,80**

Excédent 2023	2022	Excédent total
0	0	0

Investissement**Dépenses : 18 224,80****Recettes : 0**

Déficit 2023	2022	Déficit total
-18 224,80	0	- 18 224,80

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un déficit d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre). Les dépenses de fonctionnement correspondent aux factures de frais d'études. Les dépenses d'investissement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Le Maire,
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2024

Application agréée E.legalite.com

70_DE-070-217000790-20240308-2024_03_005

COMMUNE DE BOUGNON

Service

CA 2023

EAU

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28/02/2024

Présenté par le Président

A Bougnon , le 08/03/2024

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Bougnon , le 08/03/2024

le Conseil d'Administration

ARNOULD Michael

BONNE Antoine

DEMANGE Marie-Line

DUSSY Marilyne

ETIENNE Françoise

GROSJEAN Françoise

MIGNOT Sophie

RENAUDIN Philippe

~~THOMAS Justine~~

VALOT Valérie

VICAIRE-BRISSON Isabelle

VON FELTEN Karl

Certifié exécutoire par le Président et de la publication, le 19/03/2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/03/2024

A Bougnon

, le 19/03/2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 08
votants : 08

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Lot. Pellerotte 2 Bougnon

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Lot. Pellerotte 2 Bougnon, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GROSJEAN Françoise, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 18 224,80 € Recettes : 18 224,80 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Investissement

Dépenses : 18 224,80 € Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice : - 18 224,80 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Fonctionnement

Dépenses : 94 237,39

Recettes : 116 321,64

Excédent 2023	Déficit 2022	Excédent total
22 084,25	- 2601,30	19 482,95

Investissement

Dépenses : 48 997,43

Recettes : 251 508,87

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
202 511,44	189 575,04	392 086,48

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme ainsi qu'un acompte pour le schéma Directeur d'eau potable.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 25,24 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 2,74 %

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement en €

Dépenses : 242 691,86

Recettes : 253 535,34

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
10 843,48	231 654,42	242 497,90

Investissement en €

Dépenses : 88 391,51

Recettes : 120 597,80

Excédent 2023	Excédent 2022	Excédent total
32 206,29	102 244,88	134 451,17

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 140 000 €

Recettes 47 000 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Emprunt :

Ratio solvabilité 2023 : 18,47 %

Encours de la dette /Caf brute 2023 : 1,21 %

Le 19/03/2024

Application agréée Efilexpress.com

ssement :

70_DE-070-217000790-20240308-2024_03_006

penses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Porte coupe-feu chaufferie,
- Chauffage salle des fêtes,
- Travaux ONF,
- Plantation vergers,
- Travaux voirie rue de la Frôterie.

Recettes :

Nous avons encaissé :

- la taxe d'aménagement,
- les subventions SIED et DSIL correspondant à la Chaufferie,
- la subvention DREAL Bourgogne Franche-Comté, acompte correspondant 1 % paysage,
- la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté, correspondant à l'aire de covoiturage – dispositif ENVI,
- les subventions de l'ONAC et du Département correspondant à la réfection du Monuments aux Morts,
- le FCTVA de l'année 2022.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :**Fonctionnement****Dépenses : 18 224, 80****Recettes : 18 224,80**

Excédent 2023	2022	Excédent total
0	0	0

Investissement**Dépenses : 18 224.80****Recettes : 0**

Déficit 2023	2022	Déficit total
-18 224,80	0	- 18 224,80

Le compte administratif 2023 laisse apparaitre un déficit d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre). Les dépenses de fonctionnement correspondent aux factures de frais d'études. Les dépenses d'investissement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Le Maire,
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2024

Application agréée E.legalite.com

70_DE-070-217 000793-2024.03.08-2024_03_08

Budget Lot Pellerotte 2 37702

Commune

CA 2023

PEL

ARRETE - SIGNATURES



Présenté par le Maire

A Bougnon, le 08/03/2024

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A Bougnon, le 08/03/2024

le Conseil Municipal

ARNOULD Michael



BONNE Antoine



DEMANGE Marie-Line



DUSSY Marilyne

ETIENNE Françoise



GROSJEAN Françoise



MIGNOT Sophie

RENAUDIN Philippe



THOMAS Justine

VALOT Valérie



VICAIRE-BRISSON Isabelle

VON FELTEN Karl



Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 14/03/2024

compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/03/2024

A Bougnon, le 19/03/2024



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 12
présents : 09
votants : 09

Le huit mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Date de publication : 14 mars 2024

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Marie-Line DEMANGE, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilynne DUSSY, Sophie MIGNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement et lotissement Pellerotte 2)

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

Commune :Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 242 497,90 €

Investissement R0001 : 134 451,17 €

Eau et assainissement :Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 19 482,95 €

Investissement R002 : 392 086,48 €

Lotissement Pellerotte 2 :Affectation du Résultat

Fonctionnement D002 : 0 €

Investissement D002 : 18 224,80 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,

